



## Donation : deshérer un enfant

-----  
Par Nostrumi

Bonjour à tous et toutes,

sujet un peu sensible pour nous et qui est peut-être partagé.

Notre fils a quitté le domicile familial à ses 18 ans (depuis 6 ans) et ne souhaite plus avoir de contact avec ses parents, grand parent, frères et sœurs malgré les tentatives de contact.

Comment faire pour qu'il perçoivent le minimum possible de l'héritage ? pouvons nous tout donner de notre vivant ?

Où peut-on trouver un notaire/avocat qui pourra nous aider dans cette démarche ? nous sommes dans la région de Bordeaux.

Merci à ceux qui pourront nous faire un retour.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout notaire pourra vous conseiller et vous accompagner.

MAIS votre fils aura toujours droit à sa réserve héréditaire.

Le mieux pour qu'il n'ait rien ou presque c'est de tout dépenser (pas donner puisque les donations sont rapportables)

-----  
Par ITERNITY1979

Bonjour,

Vous souhaitez déshériter votre fils ?

Sinon pourquoi ce titre ?

Bonne soirée

Ines

-----  
Par Nostrumi

Merci yapasdequoi pour la proposition, je vais dépenser et me chercher un notaire.

et oui Ines, je souhaite déshériter un de mes enfants de façon propre et légale.

-----  
Par isernon

bonjour,

comme déjà indiqué, vous ne pouvez pas déshériter votre fils qui est un héritier réservataire. La seule solution est de réduire à zéro votre patrimoine.

le placement en assurance-vie est une solution, l'aide d'un notaire est conseillé.

l'installation dans un pays où n'existe pas la réserve héréditaire est également une solution.

salutations

-----  
Par Nostrumi

merci isernon

-----  
Par yapasdequoi

L'assurance vie peut être contestée par l'enfant désavantagé.

-----  
Par janus2

je souhaite déshériter un de mes enfants

Bonjour,

Donc vous avez d'autres enfants ? Si vous ne laissez aucun patrimoine à votre décès, c'est donc tous vos enfants qui seront "déshérités" et pas seulement un...

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

L'assurance vie peut être contestée par l'enfant désavantagé.

Tout dépendra des proportions dont sont bénéficiaires les uns ou les autres.

Donc vous avez d'autres enfants ? Si vous ne laissez aucun patrimoine à votre décès, c'est donc tous vos enfants qui seront "déshérités" et pas seulement un...

Je suis d'accord avec vous. Réduire à 0 son patrimoine, c'est punir tous les héritiers...

Nostrumi, allez voir un notaire pour rédiger un testament qui ne laissera à votre fils que sa réserve héréditaire